
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 avril 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Francesco Miele, leader de la majorité
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0517

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0519

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0520

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0521

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0522

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 0523

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE14 0524

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Multi Recyclage S. D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 27 mois, le service de réception, de tri et de mise en marché de 25 500 tonnes de bois pour les secteurs Est et Ouest de l'agglomération, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 438 313,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13348 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2 - d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 27 mois, le service de récupération et transport de 7 500 tonnes de copeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 079,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13348 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1142621002

CE14 0525

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2 - d'accorder à Perfection inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13221 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145281003

CE14 0526

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Métropolitain Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 vannes guillotine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 365,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13285 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146277001

CE14 0527

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture sur demande de cinquante et une (51) vannes papillon ;
- 2- d'accorder à Contrôles Laurentides Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 407 256,40 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13316 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146277002

CE14 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets).

Adopté à l'unanimité.

20.005 1130423002

CE14 0529

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la Société conseil Groupe LGS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur postes de travail, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 068,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13461;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1146075003

CE14 0530

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 24 mars 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143438002

CE14 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la demande de changement DDC 17 et de l'erreur dans le bordereau de la soumission du lot 4, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145035004

CE14 0532

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;
- 2- d'accorder à Les produits Turf Care ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;
- 2- d'accorder à Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal), plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143447001

CE14 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques International, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Camions Inter-Anjou inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13404 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145983004

CE14 0534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-huit mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth, dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Équipements Plannord ltée, un contrat de gré à gré, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à son offre de services en date du 7 mars 2014 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1145983003

CE14 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et l'agrandissement du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5645;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1131029005

CE14 0536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 122 718,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 062 833,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1130541011

CE14 0537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 016 160,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 362 160,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233606 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144822019

CE14 0538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 519 424,02 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph et les rues Saint-Urbain, Resther et Bibaud, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises C. & R. Ménard inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 204 924,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144822015

CE14 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 622 478,27 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ère} Avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 329 978,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280701;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144822022

CE14 0540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808), pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1142183005

CE14 0541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 838 629,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 714 342,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235409;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146708001

CE14 0542

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 327 817,10 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux liés à l'aménagement de paysage et à la construction d'un jardin de pluie sur le boulevard Décarie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 307 817,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235408;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1133484003

CE14 0543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 560 455,35 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 455,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 220702 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144822010

CE14 0544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 105,99 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 novembre 2013;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143334012

CE14 0545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 415 067,90 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Quadrax & Associés EG, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 860 480,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5699;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1141035002

CE14 0546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1141035003

CE14 0547

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 – lot 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 985,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14031;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140541006

CE14 0548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 876 425,75 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 069 477,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6550a;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141246002

CE14 0549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15,17,18,19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 531,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1538-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1143334013

CE14 0550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 693 139,01 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 639,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287802;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1144822027

CE14 0551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 231 100 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 581 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214708 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1141009002

CE14 0552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 12 378 372,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue L'Espérance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 831 872,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256902 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144822011

CE14 0553

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1145965002

CE14 0554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 13 267 723,85 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 982 223,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262002 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1144822024

CE14 0555

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'Addendum 1 à la convention de transaction et quittance sans soulte entre la Ville et Société TELUS Communications, modifiant le livrable D de l'Annexe A dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données;

- 2 - d'autoriser à cette fin le directeur principal du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette convention modifiée, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144794001

CE14 0556

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Projet : JAR-2013-08, pour une somme maximale de 141 516,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12330, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140185003

CE14 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 902 502,83 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet de réaménagement majeur de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Régis Côté et associés, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 764 797,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12809 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1125950001

CE14 0558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2014, engageant solidairement M. Bédard avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014, dans le cadre du projet de construction de la rue Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1144501002

CE14 0559

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Laura Lynn Pritchett, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant constitué du lot 3 322 004 du cadastre du Québec, situé au nord de l'avenue Chester, à l'est de l'avenue Wetsmore, d'une superficie de 15,7 mètres carrés, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 875 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1134501008

CE14 0560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain formé du lot 1 174 904 et une partie de ruelle formée du lot 2 181 411 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 388,2 mètres carrés, situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1143496002

CE14 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Le Courant du Quartier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 8 179,1 mètres carrés, situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, constitué des lots 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Le Courant du Quartier démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1146678001

CE14 0562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 452,69 mètres carrés, à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 mètres carrés, à des fins d'aire de jeu, moyennant un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1134069009

CE14 0563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte aux termes duquel Monsieur Denis Charron constitue sur ses immeubles situés du côté ouest du boulevard Broadway Nord, au nord de l'autoroute Métropolitaine dans la ville de Montréal-Est, constitués des lots 1 250 872, 1 250 875, 1 250 876, 1 396 579, 1 396 585 et 2 010 669, 2 010 670, 2 010 671, 2 010 672, 2 010 673, 1 396 580, 1 396 581, 1 396 582, 1 396 583, 1 396 584, 2 010 665, 2 010 666, 2 010 667 et 2 010 668 en faveur de la propriété de la Ville de Montréal constituée du lot 2 402 139, tous du cadastre du Québec, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtisse résidentielle, moyennant le paiement d'une somme de 390 915 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1134313003

CE14 0564

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 166 050 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);
- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion	« Carrefour d'insertion sociale »	15 000 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	« De la bouffe pour tous! »	30 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	« Groupe d'intervention alternative par les pairs — GIAP »	25 000 \$
Plein Milieu	« Médiation sociale — Plateau Mont-Royal »	24 050 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	« L'Accès-Soir »	25 000 \$
Sentier urbain	« Nature et agriculture urbaine »	12 000 \$
Spectre de rue Inc.	« TAPAJ »	35 000 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec, pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1143381001

CE14 0565

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 157 000 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 - 2015) ;
- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain	« Priorité alimentation »	25 000 \$
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$
Mission Bon Accueil	« Fonds d'urgence - Banque alimentaire »	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine 2014! »	22 000 \$
Resto Plateau	« Hausse de la Soutien à la sécurité alimentaire »	20 000 \$
La société Saint-Vincent de Paul de Montréal	CP_C+ En route vers une plus grande autonomie	40 000 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur le gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-Mess 2013 - 2015 :
- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
Moisson Montréal Inc.	« Transformation alimentaire »	178 000 \$
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'Espoir »	90 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	« Solidarité »	75 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	« Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »	65 000 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1140302001

CE14 0566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1140026001

CE14 0567

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1144251001

CE14 0568

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 18 810 \$ à Le Centre jeunesse de Montréal, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Formation d'intervenants agissant en prévention de la violence sexuelle associée aux gangs de rue », dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1143381002

CE14 0569

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » et la formation des intervenants participant à ce programme, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 11 décembre 2013, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1141643001

CE14 0570

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget de la Direction de la diversité sociale, afin de soutenir la réalisation du « Projet 65 + Montréal »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1140706002

CE14 0571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, soit 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la réalisation du projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1145917001

CE14 0572

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, tel que soumis, le Programme des équipements sportifs supra locaux.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1134815005

CE14 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2- d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1141158001

CE14 0574

Attendu qu'une charte mondiale pour l'activité physique, officiellement nommée « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action », a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les municipalités, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs servant de guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013 ;

Attendu que plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées ;

Attendu que la Ville, les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte met de l'avant l'engagement de la Ville envers la pratique de l'activité physique des citoyens tout en l'interpellant, à court ou moyen terme à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce, en tenant compte des ressources disponibles ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de recommander au conseil municipal d'adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action » qui sont les suivants :
 - adopter des stratégies fondées sur des données probantes pour cibler des populations entières et des groupes particuliers, notamment ceux qui doivent surmonter de sérieux obstacles;
 - opter pour une approche fondée sur l'équité afin de réduire les inégalités sociales liées à la santé de même qu'à l'accès aux services, aux infrastructures et aux équipements sportifs et récréatifs;
 - cibler les déterminants environnementaux, sociaux et individuels de l'inactivité physique;
 - entreprendre des actions partenariales intersectorielles durables à l'échelle nationale, régionale et locale afin d'en maximiser les effets;
 - renforcer les capacités de toutes les personnes et organismes concernés en investissant dans la recherche, dans l'amélioration des pratiques, dans l'élaboration de politiques, dans l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place ainsi que dans la surveillance de l'état de santé de la population;
 - élaborer une approche qui s'adapte à l'évolution des besoins des individus tout au long de leur vie;
 - plaider auprès des décideurs et de la population l'importance d'intensifier l'engagement politique et les ressources allouées à l'activité physique;
 - tenir compte du contexte culturel et moduler les stratégies en fonction des réalités locales, des contextes et des ressources disponibles;
 - faire en sorte que le choix d'être physiquement actif soit facile à faire pour tous les individus.
- 2- de recommander au conseil d'agglomération d'inviter les villes liées à adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

Adopté à l'unanimité.

CE14 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1144251003

CE14 0576

Il est

RÉSOLU :

1 - de ratifier la dépense de 219,98 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa (Ontario), afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140843005

CE14 0577

Il est

RÉSOLU :

1 - de ratifier la dépense de 135,67 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140843006

CE14 0578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prolonger le mandat de monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal du 1^{er} mai 2014 jusqu'à la fin de son mandat, soit au 30 avril 2017;
- 2- de rembourser à monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1145213001

CE14 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat se terminant en avril 2017 :
 - Madame Kim O'Bomsawin en remplacement de madame Christelle Lebreton;
 - Madame Hajiba Akartit en remplacement de madame Mbayang Sidy Ndiaye;
 - Madame Marie-Louise Mumbu en remplacement de madame Julie Cunningham.
- 2- de nommer madame Melissa Cerros à titre de membre en remplacement de madame Marie-Pier Gingras, à compter du 11 juin 2014, pour un premier mandat se terminant en juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144233002

CE14 0580

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1132714012

CE14 0581

Vu la résolution CA14 30 04 0104 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 50 376,30 \$, taxes incluses, provenant de Pipelines Enbridge inc. relativement à la fourniture et la plantation de 29 arbres et de mobilier urbain;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1144939001

CE14 0582

Vu la résolution CA14 12093 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 6 750 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme Avenir d'enfants pour la tenue d'une activité destinée aux enfants de 0 à 2 ans dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou, du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015.
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1140556004

CE14 0583

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 310 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1140810001

CE14 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 960 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et de l'environnement) pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1140776002

CE14 0585

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 5 585 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1145952001

CE14 0586

Vu la résolution CA14 16 0060 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 3 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de nommer Madame Lucie Cardyn, conseillère d'arrondissement, district Robert-Bourassa, à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) pour un mandat de trois ans, le tout en conformité avec les articles 2.01 et 2.03 du règlement 1292 intitulé "*Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont*" et des articles 2.1 et 2.3 du règlement 1038-10 intitulé "*Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont*", en remplacement de Madame Marie Potvin

Adopté à l'unanimité.

30.016 1143489010

CE14 0587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 306 458,79 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Costco Wholesale Canada Ltd contre la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Philippe Berthelet le chèque suivant :
 - au montant de 306 458,79 \$ fait à l'ordre de McCarthy Tétraut en fidéicommiss ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1144184002

CE14 0588

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1130387004

CE14 0589

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1130387005

CE14 0590

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1133496013

CE14 0591

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134386002

CE14 0592

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1146659002

CE14 0593

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140498002

CE14 0594

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner la terminaison du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle au 31 décembre 2013;
- 2- d'autoriser une somme maximale de 75 000 \$ pour les frais reliés à la terminaison du régime;
- 3- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain et des communications à signer et transmettre l'avis de terminaison au comité de retraite et d'agir au nom de la Ville de Montréal au cours du processus de terminaison;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1140314001

CE14 0595

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le prêt de service d'un officier et de 9 policiers à l'Escouade régionale mixte de la Sûreté du Québec du 1^{er} juin 2013 au 31 mars 2016;
- 2- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent de 10 postes pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur adjoint, chef de la Direction des opérations, service à la communauté gendarmerie/enquêtes du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1132418008

CE14 0596

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement aux prêts de services de Madame Manon Curadeau et Monsieur Raynald Fortier afin d'agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 12 avril au 3 octobre 2014;
- 2- d'autoriser la réception d'une somme de 74 674,36 \$, plus taxes provenant de la Société des Amis du Biodôme pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 61 152,62 \$ basé sur le revenu additionnel pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1145034002

CE14 0597

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Me Yves Saindon à titre de directeur de Service – Greffe, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1145904008

CE14 0598

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Jean-Robert Choquet à titre de directeur de Service - Culture, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.005 1145904006

CE14 0599

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Roger Lachance à titre de directeur de Service - Environnement, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM 12 (124 070 \$ - 155 090 \$ - 186 110 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.006 1145904003

CE14 0600

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Me Alain Bond à titre de contrôleur général, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.007 1145904009

CE14 0601

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Nancy Shoiry à titre de directrice de Service - Mise en valeur du territoire, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.008 1145904002

CE14 0602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Me Benoît Dagenais à titre de directeur de Service - Affaires juridiques, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.009 1145904001

CE14 0603

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Chantal Morissette à titre de directrice du Service de l'eau, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.010 1145904004

CE14 0604

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Johanne Derome à titre de directrice de Service – Diversité sociale et sports, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.011 1145904007

CE14 0605

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Charles-Mathieu Brunelle à titre de directeur de Service - Espace pour la vie, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM12 (124 070 \$ - 155 090 \$ - 186 110 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.012 1145904005

CE14 0606

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143592003

CE14 0607

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143592004

CE14 0608

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal (2013-2015) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1140280001

CE14 0609

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1145075001

CE14 0610

Il est

RÉSOLU :

de pendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa troisième année d'activité.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624009

CE14 0611

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2013 du Conseil des Montréalaises, intitulé « Montréalément femmes : Vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville ».

Adopté à l'unanimité.

60.006 1144233001

CE14 0612

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1140119001

CE14 0613

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009002 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$) - Appel d'offres public 214708 – 6 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1143624010

CE14 0614

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822011 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance - Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1 dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires .

Adopté à l'unanimité.

60.009 1143624011

CE14 0615

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822024 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est - Arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.010 1143624012

CE14 0616

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125950001 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.011 1143624013

Levée de la séance à 11 h 50

70.001

Les résolutions CE14 0517 à CE14 0616 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville